



Les 25 et 26 novembre 2019 Quai de l'Innovation - Amiens

Séquence Éviter - Réduire - compenser

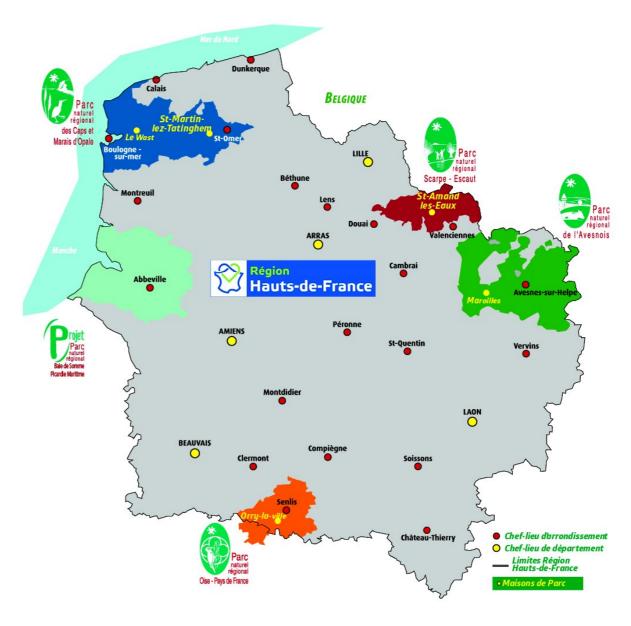
Les Rencontres Hauts-de-France 2019

Un plan de paysage, un outil territorial pour une séquence ERC intégrée



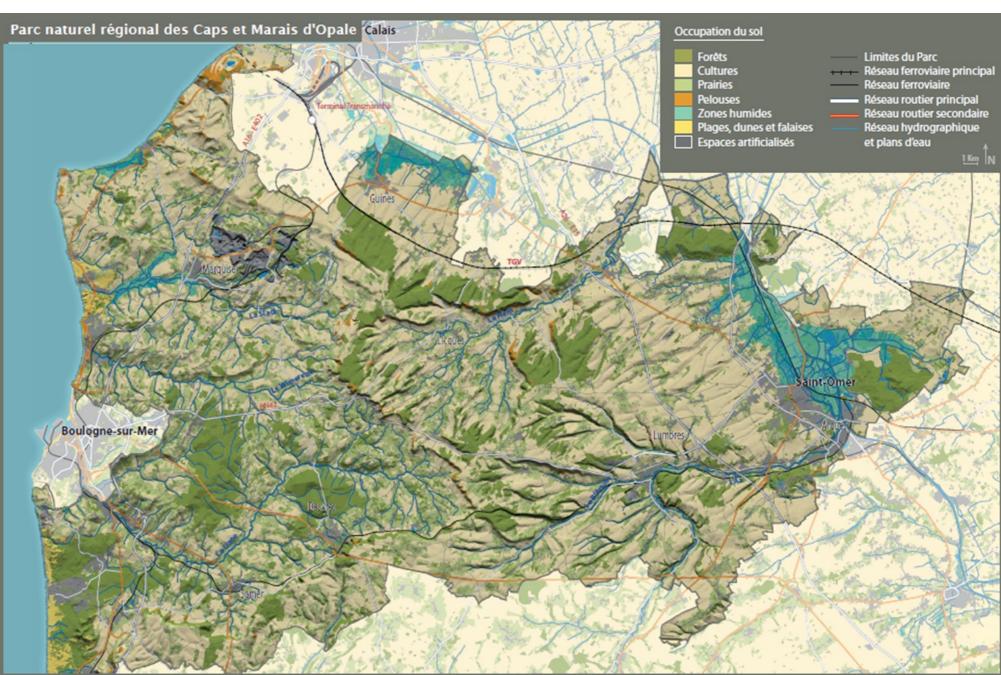






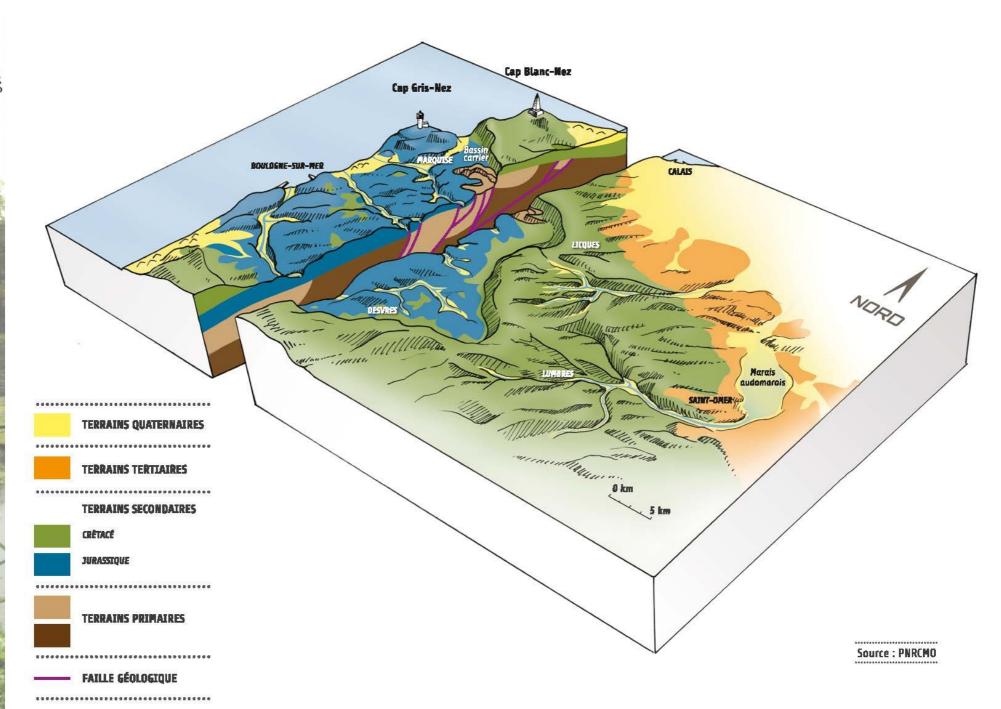
Séquence Éviter - Réduire - compenser Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 à Amiens









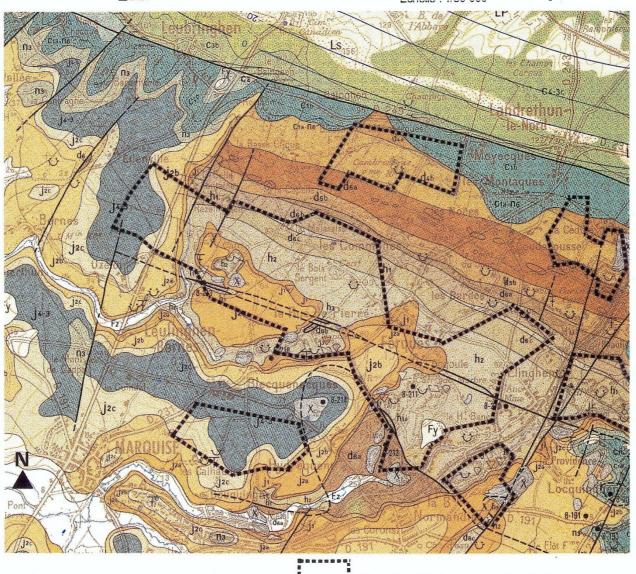




des Caps et

Marais d'Opale

Géologie du bassin carrier de Marquise



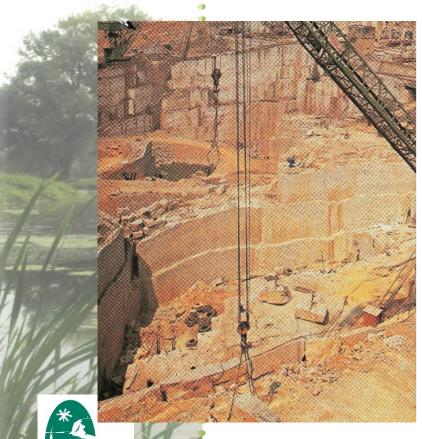
Zone d'exploitation en cours et projetée

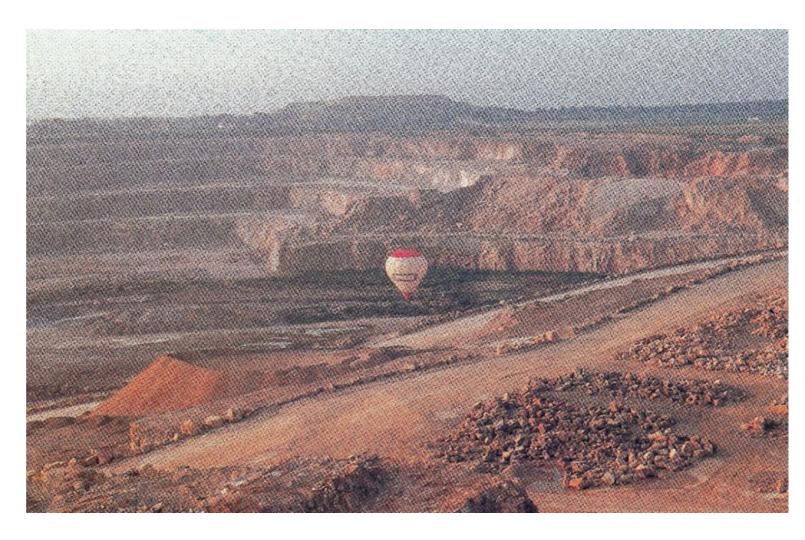


des Caps et

Marais d'Opale

Caractéristiques des exploitations







Le bassin carrier de Marquise en 1999

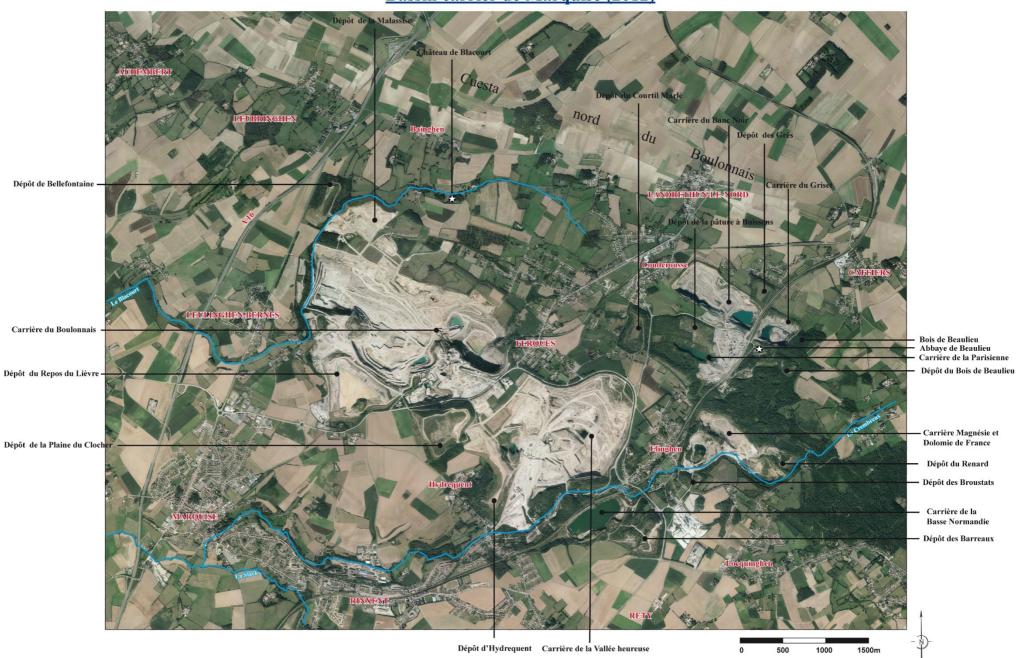




Fill plan: to. projet Réduire environnement

www.erc-hdf.fr des Caps et Marais d'Opale

Bassin carrier de Marquise (2012)



LE BASSIN CARRIER DE MARQUISE EN CHIFFRES

10 M **DE GRANULATS PAR AN**



COMMUNES CONCERNÉES

2500 **EMPLOIS**

PLUS D'1 **SIÈCLE D'EXPLOITATION**

DE L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE SOCIÉTÉS **D'EXPLOITATION**

POINTS D'OBSERVATION

DE M³ DE MATÉRIAUX STÉRILES SOIT L'ÉQUIVALENT DE 13 MONT-SAINT-MICHEL







Marais d'Opale

Un plan de paysage à 30 ans 1994-2024



PLAN DE PAYSAGE DU BASSIN CARRIER DE MARQUISE A 30 ANS

Secteur patrimonial préservé :

1 - secteur bocager du Blacourt

2 - secteur de la Parisienne

3 - secteur boisé

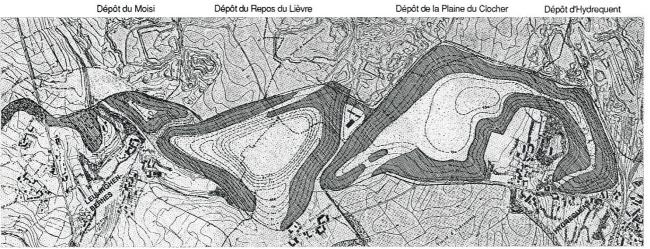
Site classé

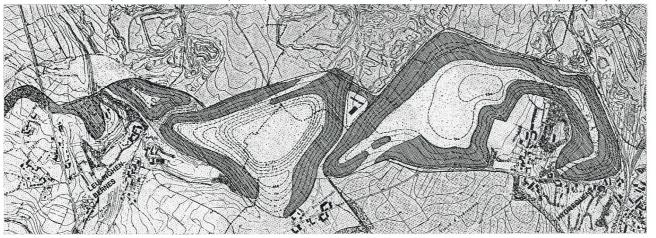
4 - château du Blacourt

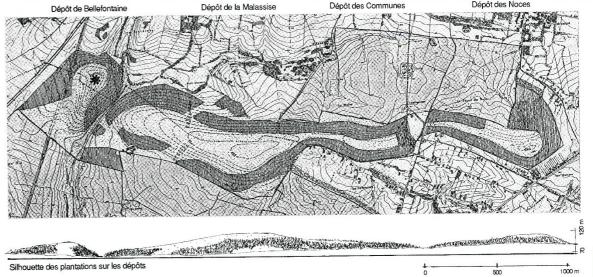
5 - abbaye de Beaulieu



Un plan de paysage à 30 ans









des Caps et Marais d'Opale



Un protocole d'accord signé en 1994

PROTOCOLE D'ACCORD

(extraits)

Article 3 - ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES

Le District de Marquise, les conseils municipaux de Caffiers, Ferques, Fiennes, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Marquise, Réty et Rinxent s'engagent, avec l'aide des services de l'Etat :

- a) à respecter le présent protocole ainsi que tous les documents qui lui sont
- b) à effectuer les changements des plans d'occupation des sols afin qu'ils soient en conformité avec le présent protocole et avec tous les documents associés et tels qu'ils sont explicités dans l'annexe 6, et ce dans un délai inférieur à 2 ans à compter de la date de signature du présent protocole. La commune de Leubringhen, qui n'est pas dotée à ce jour d'un P.O.S., s'engage à l'établir en conformité avec le plan de paysage.
 - Cet engagement concerne également les modifications à apporter le moment venu pour notamment, transformer le 15 NC en 20 NC :
- c) à ne pas remettre en cause les changements apportés aux plans d'occupation des sols tels que décrits dans l'annexe 6, ainsi que les prescriptions décrites dans les annexes, et à accepter l'autorité de décision dans la mise en application du plan de paysage représentée par le comité de suivi décrit dans
- d) à favoriser les opérations de mutations foncières ou d'accords à établir entre l'un quelconque des carriers signataires du présent protocole et des particuliers, opérations incontournables pour la mise en conformité avec le plan de paysage.
- e) à informer le comité de suivi décrit dans l'article 5 de tout litige, proposition ou négociation porté à leur connaissance et pouvant avoir un rapport avec la réalisation du plan de paysage, ceci afin de rester dans le cadre général du bassin carrier de Marquise et de ne pas dériver vers des résolutions partielles sans rapport avec le plan global de paysage.

Article 4 - ENGAGEMENTS DES SOCIETES EXPLOITANTES DE CARRIERES

La Société des Carrières du Boulonnais, la Société des Carrières de la Vallée Heureuse, la Société des Carrières de Stinkal, la Société des Carrières Randon et la Société Magnésie et Dolomie de France, ainsi que toute éventuelle société exploitante future qui viendrait se substituer en tout ou partie aux droits miniers de l'une des cinq précitées, s'engagent :

- a) à respecter le présent protocole ainsi que les documents qui lui sont associés :
- b) à niveler et mettre en végétation les reliefs tels qu'ils sont définis et prescrits dans les documents du présent protocole, avec un personnel qualifié et sensibilisé à la réalisation de modelé paysager ;
- c) à ne pas remettre en cause les options prises et exprimées dans le présent protocole et à accepter l'autorité de décision dans la mise en application du plan de paysage représentée par le comité de suivi décrit dans l'article 5 :
- d) à rechercher la réalisation des opérations foncières (achat, échange, vente,...) nécessaires à la mise en conformité de leur aménagement du territoire avec le plan de paysage faisant l'objet du présent protocole, y compris celles entre les sociétés exploitantes. Le carrier se trouvera relevé de ses obligations à l'échéance du présent protocole si les tractations foncières échouent lorsque le propriétaire concerné n'est pas l'un des 4 autres carriers signataires du présent protocole ou une société qui viendrait se substituer aux droits miniers de l'un des quatre autres ;
- e) à tenir informé le comité de suivi décrit dans l'article 5 de tout litige, proposition, ou négociation pouvant avoir un rapport avec la réalisation du plan de paysage;
- f) à remettre tous les 2 ans, pour avis, au comité de suivi décrit dans l'article 5 un programme de réaménagement ainsi qu'un plan directeur d'aménagement,



Un comité de suivi

tel que décrit dans la spécification 3 de la page 4, lors de l'édification d'un nouveau dépôt.

Article 5 - COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi est créé pour assurer la mise en application conforme du plan de paysage décrit dans l'article 2 du présent protocole.

Ce comité de suivi est constitué :

—> par les membres du comité de pilotage qui a travaillé à l'élaboration du plan de paysage soit :

Président :

le président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Boulonnais qui gère la zone boulonnaise du Parc

Naturel Régional du Nord - Pas-de-Calais

Vice-Président : le président du District de Marquise

Membres:

le président de l'Unicem Nord ou son remplaçant

un représentant du Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais un représentant du Conseil Général du Pas-de-Calais

un représentant de la Préfecture du Pas-de-Calais

un représentant de la DIREN un représentant de la DRIRE un représentant de la DDE un représentant de la DDAF un représentant de l'ENR

--> et complété en tant que membres par :

un représentant de chaque commune concernée par ce

protocole

un représentant de chaque carrière exploitante

Ce comité de suivi aura au moins une réunion annuelle durant laquelle seront étudiés les programmes de réaménagement de chacun des carriers concernés ainsi que les plans directeurs d'aménagement, à réaliser pour chacun des dépôts, tels que décrits dans l'article 2 du présent protocole, et ce jusqu'à la parfaite réalisation des dépôts tels que décrits dans le présent protocole et ses annexes.

Le secrétariat est assuré par la DRIRE, avec le soutien matériel du SMADB.

Tous les membres du comité de suivi seront destinataires de tous les compterendus de réunion.

Un Observatoire photographique
- Un suivi SIG

compenser Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 à Amiens



Vue N°11









Plan de paysage du bassin carrier de Marquise Les grandes étapes du projet

1986 – 1988 : Premières plantations d'écrans boisés

1987 : Ouverture de la Maison du Marbre et de la Géologie

1991 – 1994: Elaboration et signature du protocole d'accord du plan de paysage pour 30 ans

1994 – 2024 par les 22 signataires

1994 – 2014: Réunion annuelle minimum du comité de suivi

1999 : Mise en compatibilité des POS des communes avec plan de paysage

2010: Intégration dans le SCoT paysager de la Terre des 2 Caps

2012: Etude de la biodiversité du bassin carrier

2013 : - Etude paysagère d'actualisation du plan de paysage

- Intégration dans la charte du Parc naturel régional

2014 : - Ouverture de Capland, centre d'interprétation des paysages de la Terre des 2 Caps

- Signature de l'avenant du protocole d'accord 2014 – 2044 du plan de paysage

- Décembre : Approbation du PLUI de la Terre des 2 Caps avec le plan de paysage

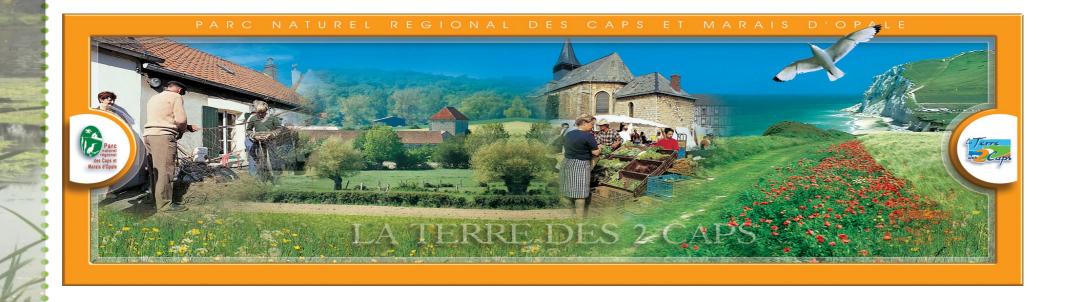
comme OAP

2018: Révision du PLUI



UN PROJET DE TERRITOIRE BASE SUR SES PAYSAGES :

LE SCOT PAYSAGER DE LA TERRE DES 2 CAPS



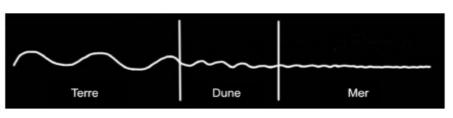


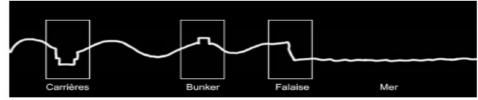


Atelier Régional de l'Ecole Nationale Supérieure des Paysages de Versailles

Un territoire qui ondoie

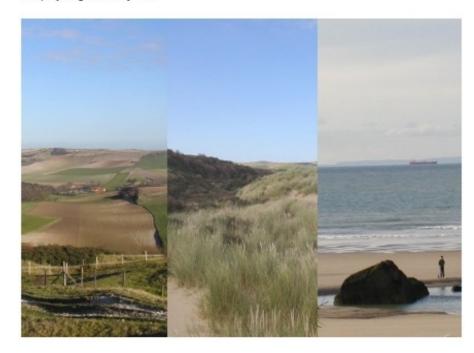
Des perturbations dans «l'ondoyant»





Le paysage ondoyant

Le paysage insolite







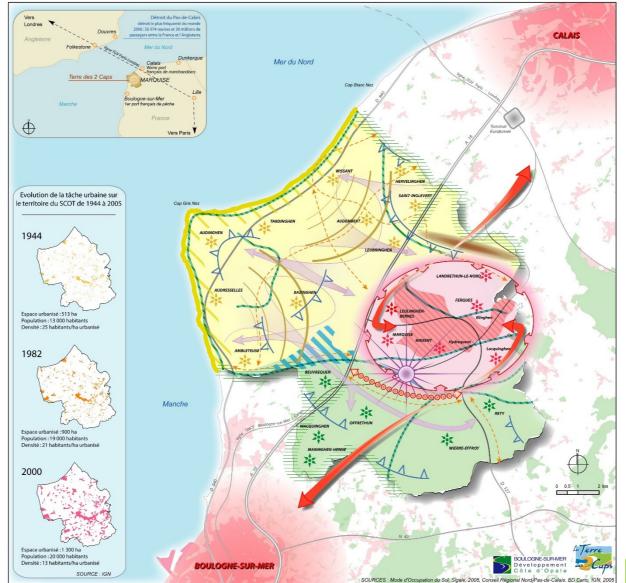


des Caps et

Marais d'Opale

SCOT PAYSAGER CCT2Caps -

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)



Réduire - compenser Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 à Amiens



des Caps et

Marais d'Opale

SCOT PAYSAGER CCT2Caps PLAN D 'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

SCOT paysager de la Terre des 2 Caps

Projet d'Aménagement et de Développement Durable La Terre des 2 Caps : Un territoire à ménager et à partager

Carte de Synthèse

Notre positionnement clé:

entre Calais et Boulogne-sur-Mer



Renforcer le pôle urbain par de nouveaux équipements mis à disposition pour le développement de l'ensemble du territoire



Permettre la concentration urbaine sur l'arc déjà existant



Développer la complémentarité du pôle urbain avec les agglomérations de Boulogne-sur-Mer et de Calais en recherchant l'efficacité d'une mobilité durable



Accompagner l'exploitation du bassin carrier dans le respect et l'esprit de son plan de paysage



Maintenir les zones tampons aux franges de la Terre des 2 Caps pour éviter la continuité urbaine avec les agglomérations voisines

Notre capital à préserver et à valoriser : la qualité environnementale



Maintenir l'identité territoriale des Trois Grands Paysages : Littoral et arrière-littoral, Arc urbain, Monts et vallons bocagers



Mettre en oeuvre la loi Littoral en déterminant la vocation future des différentes portions constitutives du littoral riche et varié de la Terre des 2 Caps

Anticiper et accompagner les risques liés à l'évolution du trait de côte



Accompagner et gérer l'Opération Grand Site National des 2 Caps et s'inspirer de l'esprit pour les communes arrière-littoral



Mettre en place une zone de développement de l'éolien



Confirmer le rôle de bassin de rétention naturel du Marais de la Slack en assurant la qualité des prairies de fauche, gage d'une grande biodinocité



Mettre en oeuvre la Trame Verte et Bleue en pleine collaboartion avec les autres collectivités



Prendre en compte et valoriser les principes de covisibilité dans les différents projets du territoire

Notre volonté :

être une terre d'accueil qui développe la mixité



Favoriser les déplacements via la gare Marquise-Rinxent pour développer une plateforme d'échanges multimodale



Rechercher un meilleur équilibre en organisant les flux touristiques en direction du littoral, en renvoyant vers une économie touristique diffuse de l'intérieur



Développer la mixité sociale, en particulier l'offre de logements aidés, afin de répondre à une population à faibles revenus n'ayant pas accès dans leur logement actuel au tout confort



Renforcer l'habitat autour des noyaux existants et éviter le mitage



Maintenir une population locale et favoriser une certaine densité qui assure la préservation des milieux naturels

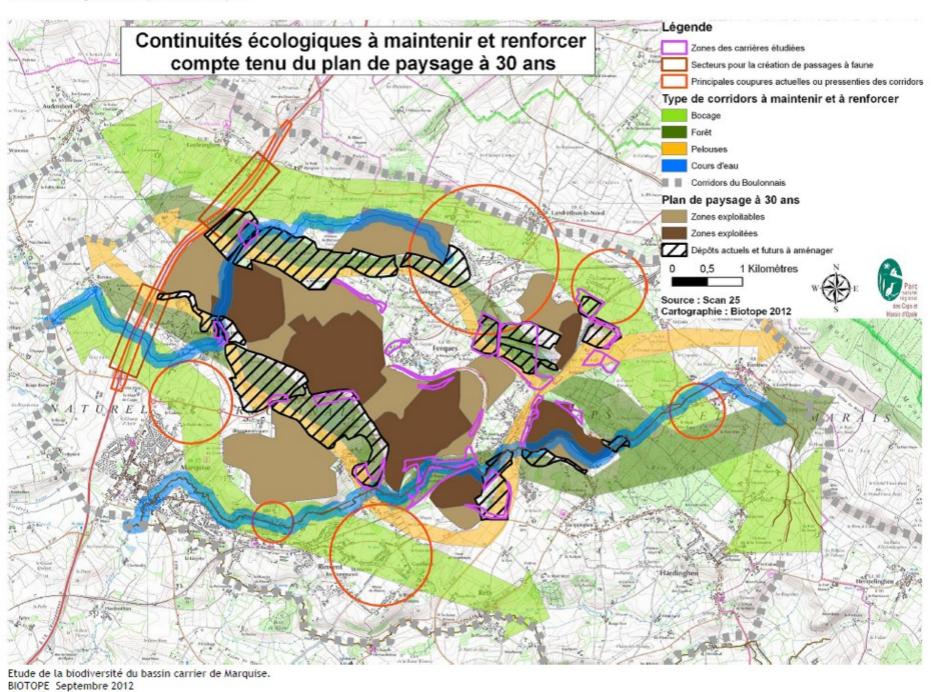


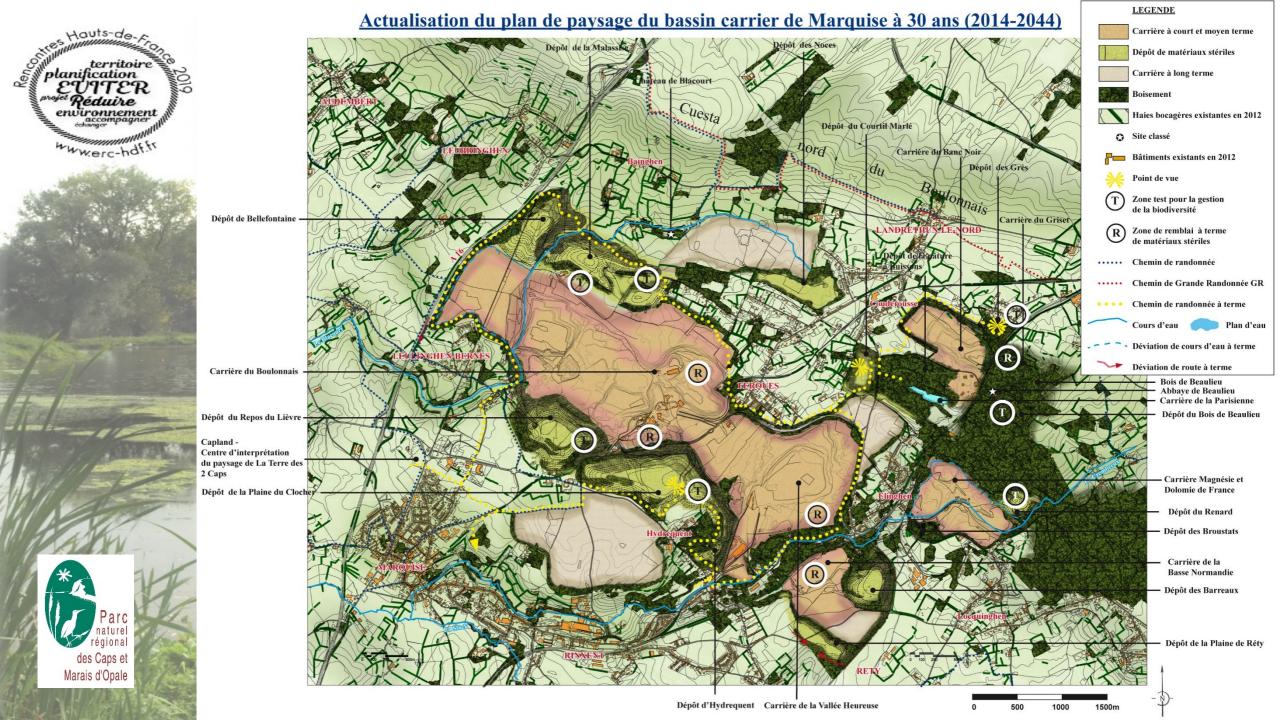
Créer une voie de contournement pour alléger les centres-villes de Marquise et Rinxent et rompre l'ambiance routière sur cet axe principal en valorisant les modes de déplacements doux



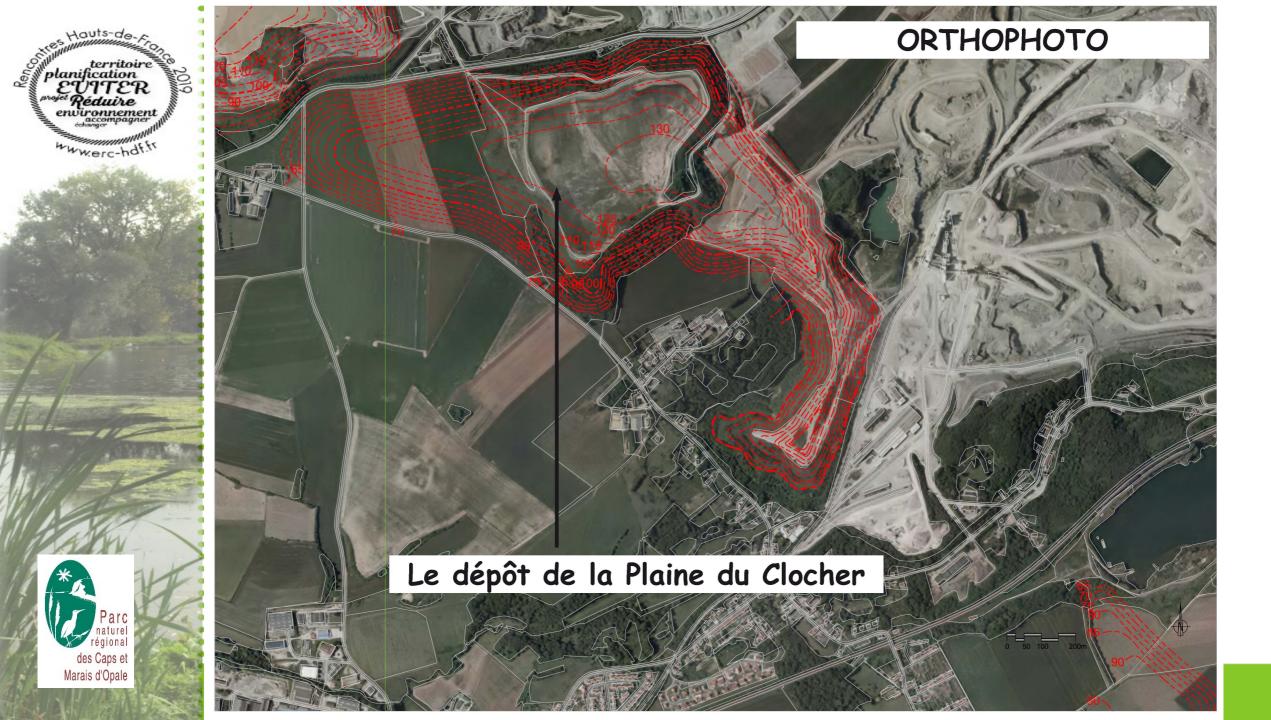
Favoriser les déplacements doux sur le territoire



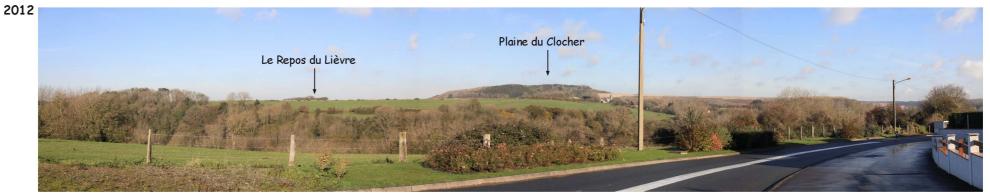




Plan: **4.3.2** — **La Colline Sud :** Dépôt de la Plaine du Clocher et dépôt d'Hydrequent Le dépôt d'Hydrequent La Plaine du Clocher territoire planification EUITER projet **Réduire** environnement environnement www.erc-hdf.fr des Caps et Marais d'Opale











Vue depuis la sortie de Rinxent (Vue 5)







A terme

















1 - Les (orientations AMENAGEMENT P.4	4
	Eléments de définition des principes d'aménageme	nt 5
I.1 - ACTU	ALISATION DU PLAN PAYSAGE DU BASSIN	
	CARRIER DE MARQUISE	13
	CONTEXTE.	14 2.1.2 - ORIENTATIONS
•	a Colline Nord17 2.1.3 - ORIENTA	•
	23 2.1.4 - ORIENTATIONS pour l'ensemi	ble du Bassin Carrier.
	41	
I.2 - SECTI	EURS DE DENSIFICATION ET/OU DE	
REST	RUCTURATION URBAINE	43
FERQ	LIES	
	Site Renouer	44
3 - 7 0NF	S DE RECONQUETE OU D'EXTENSION URBAINE	53
	MBERT	00
	Centre Village.	54
	NGHEN	60
,	Sud-village Dâle d'aggreil touristique d'Illeringsplag	
	Pôle d'accueil touristique d'Haringzelles.	/0
ALIDDI	ESSELLES	
	Entrée Nord	78
	Dessous de l'église	
	Le Mont Asie	
BAZINGHE		
• L	es Voyettes	102

BEUVREQUEN



Lecture au travers de la séquence ERC En premier lieu :

- Démarche globale et à long terme
- Gouvernance spécifique avec importance d'un animateur – coordonnateur
- Engagements contractuels au départ devenus ensuite règlementaires



Lecture au travers de la séquence ERC EVITER

Cadre général:

- Favoriser carrières de roches massives
- Favoriser le recyclage des matériaux et leurs utilisations
- Favoriser les transports de matériaux les moins impactants



Lecture au travers de la séquence ERC

EVITER



Evitement géographique secteur bocager du Blacourt





Evitement géographique carrière de la parisienne

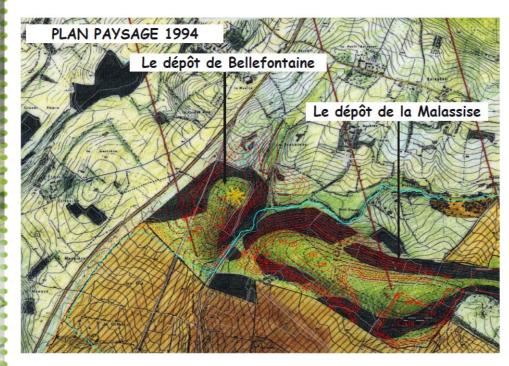




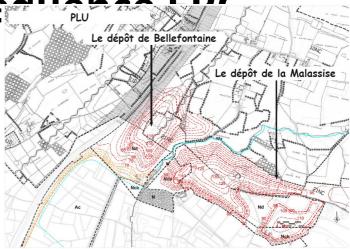
Marais d'Opale

Le plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Lecture au travers de la sé









Séquence E

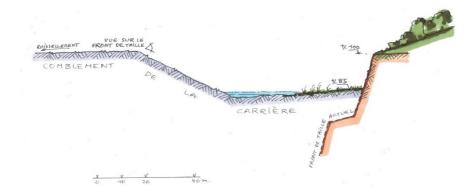
Rencontres Hauts-de-France - 25 & 26 novembre 2019 a Amiens



Lecture au travers de la séquence ERC

EVITER





Evitement : Destruction stratotype du givétien (Dévonien)



Lecture au travers de la séquence ERC

EVITER

EVITEMENT TEMPOREL

- Interventions hors périodes reproductions intégrées au phasage d'exploitation
- Accompagnement technique du Parc naturel régional



Lecture au travers de la séquence ERC

REDUIRE

- Ensemble des mesures techniques de réduction d'impact de l'activité des carrières sur la biodiversité
- Accompagnement technique du Parc naturel régional et élaboration de cahiers des charges de consultation d'entreprises et de mise en œuvre des travaux en lien avec la biodiversité
- Accompagnement paysager des dépôts (plantations, ...)
- Garder des sols pauvres et ne pas recouvrir de terre végétale



Lecture au travers de la séquence ERC

COMPENSER

- Plantations d'essences locales avec schéma de plantations adaptées sur les dépôts
- Accompagnement technique du Parc naturel régional



Lecture au travers de la séquence ERC

Création d'un nouveau paysage

- Multiplication des mares et zones humides
- Multiplication des surfaces de pelouses calcicoles
- Multiplication des fronts de taille
- Multiplication des prairies pâturées

Approche collective sur la biodiversité

 Multiplication des travaux de restauration, de gestion de la biodiversité avec projets de réserves



Un plan de paysage peut constituer une approche qui permet une séquence ERC intégrée